

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du 29 Mars 2022

NOMBRE DE MEMBRES	
en exercice	présent à la réunion
19	14

Date de convocation : 22/03/2022

L'an deux mille vingt et un, **le 29 Mars à 18H30**, le Conseil Municipal de la commune de FINHAN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **FERNANDEZ Jean- François**

Etaient présents : Mmes OPERTI Rita, LE THOMAS Christine, , BADUEL Françoise, REY Christiane, CAMBROUSE Chrystelle, DREYFUSS Anne Marie

Mrs MAURIN Didier, BACQUE Marcel, ESCALA Gilles, QUILLET Lionel, DUBEROS Alain, FILHES Benjamin, LEBON Jean François, GOURGUES Jean Louis

Absents : Mrs JUBIN Sébastien, Mmes, CAMBROUSE Chrystelle, COURRECH Isabelle, SEGATO Sandra, PAQUIER Maria

Délibération N°2022_0329D04

DELIBERATION PORTANT CREATION DE DE UN EMPLOI PERMANENT

Vu la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relative à la Fonction Publique Territoriale ;

Considérant qu'aux termes de l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 les emplois sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. La délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé ;

Considérant qu'en raison des besoins de la collectivité, il conviendrait de créer 1 emploi permanent à temps non complet.

LE MAIRE propose d'inscrire au tableau des effectifs du personnel à compter du 01/04/2022.

Nombre d'emploi	Grade	Nature des fonctions Niveau de recrutement	Temps de travail Hebdomadaire
1	Adjoint administratif 2ème classe	Secrétariat de la Mairie	28H

Les membres du conseil après avoir délibéré à l'unanimité:
ACCEPTENT les propositions ci-dessus dans les conditions précitées ;

CHARGENT le Maire, de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent ;
DISSENT que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes des agents nommés dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours._

Délibération N°2022_0329D05

DELIBERATION PORTANT CREATION DE DEUX EMPLOIS LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal, qu'en raison des besoins afin de répondre à une surcharge de travail correspondant à un accroissement temporaire d'activité qui existe aux services techniques, il conviendrait de créer deux emplois non permanent à temps non complet et de voter un crédit au chapitre du budget correspondant à l'emplois.

Monsieur le Maire propose d'inscrire au Tableau des Emplois annexé au budget 2022

Nombre d'emploi	Grade	Nature	Temps
1 Du 01/01/2022 au 30/04/2022	Adjoint Administratif	Secrétariat	20H
1 Du 29/03/2022 au 30/04/2022	Adjoint Technique	Voirie	35H

La rémunération de l'agent non titulaire sera calculée sur la base de l'indice brut en référence au 1er échelon du grade.

Les membres du conseil après avoir délibéré à l'unanimité

- ACCEPTENT les propositions ci-dessus ;
 - CHARGENT le Maire de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement des agents, et signer les contrats et les éventuels avenants ;
 - DISSENT que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.
-

Délibération N°2022_0329D06

Délibération validation rapport qualité des déchets

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2224-17-1 et D 2224-1 et suivants ;

Les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont obligation de présenter un « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ».

Ce rapport annuel vise un double objectif :

- rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet ;

- permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et, ce faisant, favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.

La communauté de communes Grand Sud Tarn et Garonne, compétente pour la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés, a rédigé un rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion de ces déchets pour les années 2019 et 2020 et l'a transmis aux communes membres après les avoir présentés au conseil communautaire du 16 décembre dernier.

Après présentation de ces rapports, il est demandé au conseil municipal de bien vouloir :

- Prendre acte des rapports 2019 et 2020 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de la communauté de communes grand sud Tarn et Garonne.

Délibération N°2022_0329D07

Délibération d'approbation Modification statut SDE

Les statut du SDE ayant été modifié, le Conseil Municipal doit délibéré afin d'approuvé les changements suivants :

- Inscription de la Compétence optionnelle éclairage public,
- Précisions du cadre des compétences accessoires exercées,
- Mise en conformité des statuts avec les dispositions du CGCT en matière du nombre de vice présidents
- Suppression de l'article 10 non obligatoire

Le Conseil à voté à l'unanimité la modification des points.

**SIGNATURE DES MEMBRES DU CONSEIL PRESENTS
SEANCE DU 29 Mars 2022**

FERNANDEZ Jean-François	
OPERTI Rita	
BACQUE Marcel	
CAMBROUSE Christelle	
QUILLET Lionel	
BADUEL Françoise	
GOURGUES Jean Louis	
PAQUIER Maria	
ESCALA Gilles	
SEGATO Sandra	
JUBIN Sébastien	
DREYFUSS Anne Marie	
MAURIN Didier	
MERIC Christiane	
LEBON Jean François	
COURRECH Isabelle	
DUBEROS Alain	
LE THOMAS Christine	
FILHES Benjamin	